

compatible avec la réforme de la Politique agricole commune, du volume des exportations subventionnées, ainsi que pour éviter des litiges à l'avenir. Ces sujets demandent à être étudiés plus profondément. En outre, les parties contractantes continuent à avoir des inquiétudes concernant les domaines de l'accès au marché et du commerce des produits de substitution de céréales qu'elles cherchent à résoudre.

Nous réaffirmons que les négociations devraient conduire à un résultat globalement équilibré. Un accord doit créer des marchés plus ouverts pour les biens et les services et exigera des efforts comparables de la part de tous les partenaires à la négociation.

Sur cette base, nous nous attendons à ce qu'un accord puisse être conclu avant la fin de 1992.

9. Nous sommes résolus, à travers des actions coordonnées et individuelles, à renforcer la confiance des investisseurs, des épargnants et des consommateurs. Ils doivent être convaincus que le travail apportera une meilleure qualité de la vie, que les investissements seront rentables, que l'épargne sera rémunérée, que la stabilité des prix ne sera pas compromise.

10. Nous nous engageons à adopter des politiques axées sur la création d'emplois et la croissance. Nous chercherons à prendre les mesures appropriées, en fonction de la situation de chacun, pour mettre en oeuvre des politiques macro-économiques saines qui permettront une croissance plus forte et durable. Dans cette perspective, nous sommes convenus des principes d'action suivants :

- continuer à poursuivre des politiques monétaires et financières saines en vue de soutenir la reprise sans relancer l'inflation;
- créer les conditions pour un abaissement des taux d'intérêt, en réduisant les déficits publics excessifs et en encourageant l'épargne;
- réduire les déficits publics excessifs avant tout par la réduction des dépenses publiques. L'argent du contribuable doit être utilisé de manière plus économique et plus efficace;

- intégrer plus étroitement nos objectifs de croissance et de protection de l'environnement, en encourageant les stimulants du marché et l'innovation technologique pour promouvoir une consommation et une production saines au regard de l'environnement.

Plus le risque d'inflation s'estompera, grâce à nos politiques, plus grande sera la possibilité de voir diminuer les taux d'intérêt. Ceci favorisera de nouveaux investissements et, par voie de conséquence, une croissance plus forte et de nouveaux emplois.

11. Mais de bonnes politiques macro-économiques ne sont pas suffisantes. Nos économies sont toutes entravées par des rigidités structurelles qui limitent nos taux de croissance potentiels. Il faut encourager la concurrence. Il faut créer un environnement plus favorable à l'initiative privée. Il faut réduire l'excès de réglementation, qui étouffe l'innovation, l'esprit d'entreprise et la créativité. Nous renforcerons les possibilités d'emploi par une meilleure formation, par l'enseignement et par une mobilité accrue. Nous renforcerons les bases de la croissance à long terme en améliorant les infrastructures et en accordant davantage d'importance à la recherche et au développement. Nous encourageons ce type de réformes dans les nouvelles démocraties en transition vers des économies de marché. Nous ne pouvons pas exiger moins de nous-mêmes.

12. La coordination des politiques économiques et financières est un élément central de notre stratégie commune pour une croissance soutenue et non inflationniste. Nous demandons à nos Ministres des Finances de renforcer leur coopération, sur la base des principes d'action que nous avons agréés, et d'intensifier leur travail pour réduire les obstacles à la croissance et, par conséquent, promouvoir l'emploi. Nous leur demandons de nous en rendre compte lors de notre réunion au Japon en 1993.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

13. Le Sommet de la Terre a constitué une étape essentielle, en faisant prendre davantage conscience de l'enjeu que représente l'environnement